Résolution N° 226

Stratégie de La Poste : ne pas prétériter les régions périphériques et sa population !

Nicolas Maître (PS)

Le 29 mai dernier, La Poste annonçait qu'elle allait fermer 170 offices de poste sur 760 que compte le réseau actuellement. Une semaine après cette annonce, le Conseil fédéral remet la compresse avec une proposition de diminution dans la distribution du courrier. Le DETEC suggère une révision de l'ordonnance postale qui aurait pour conséquence, si elle était acceptée, de ne plus aller vers toutes les maisons habitées à l'année. Les maisons isolées seront donc exclues du circuit de la distribution quotidienne. Ces deux décisions portent préjudice non seulement aux régions périphériques, mais également à l'ensemble de notre population et mettent gravement en danger la définition d'un service universel postal sur le territoire national.Pourtant rien ne justifie ces décisions. La Poste se porte bien financièrement : elle a réalisé des bénéfices qui se chiffrent en dizaines de millions pendant des années, peut compter sur une activité colis en plein essor et a engrangé de forts revenus grâce à PostFinance. La baisse de volume du courrier et la diminution du trafic des paiements sont souvent les arguments qu'emploie le Géant jaune pour justifier ces choix. Le démantèlement du réseau postal depuis quelques années étant la preuve la plus marquante de cette vision entrepreneuriale axée exclusivement sur la rentabilité. Au-delà des statistiques, il n'y a aujourd'hui pas de raison de réduire la présence de la Poste dans les régions et de s'attaquer de façon aussi frontale au service public. Ces abruptes décisions impacteront également et directement les employé-es de La Poste qui pour la plupart sont déjà sous pression depuis un certain temps.

De plus, plusieurs interventions et initiatives cantonales ont été déposées à la suite des stratégies 2017-2020 et 2021-2024, notamment l'initiative cantonale jurassienne (Iv.ct. 17.314). Pour rappel, en réponse aux mesures drastiques communiquées par la Poste en automne 2016 dans le domaine du réseau postal et à la forme prise par leur concrétisation (l'image d'un rouleau compresseur est souvent évoquée), le Canton du Jura a déposé une initiative cantonale le 4 juillet 2017 exigeant une plus grande participation démocratique et surtout des mesures compensatoires pour les régions touchées.

Après avoir été approuvée au niveau fédéral, la commission parlementaire concernée était chargée d'élaborer une modification des bases légales d'ici à 2023 afin de réaliser les demandes jurassiennes. Les autorités fédérales ont cependant repoussé le traitement de certaines demandes et la discussion sur cet objet au printemps 2025.

Par conséquent, le fait que La Poste prenne néanmoins cette décision aujourd'hui est difficilement compréhensible. Les autorités jurassiennes, Parlement et Gouvernement, ont toujours estimé que la stratégie de diversification et de transformation numérique de La Poste, qui génère des nouveaux emplois, doit se réaliser de manière équilibrée sur tout le territoire national.

Par cette résolution, notre Parlement demande donc aux autorités fédérales – Assemblée fédérale et Conseil fédéral – d'entreprendre les démarches nécessaires afin :

- **d'une part, que La Poste revienne sur sa décision de fermeture de 170 filiales comme annoncé et abandonne la diminution de son offre de distribution comme le DETEC le suggère. Ceci afin d'assurer des prestations postales de qualité et accessibles à l'ensemble de la population ;**
- **d'autre part, que le traitement parlementaire des initiatives cantonales sur le sujet, notamment les demandes de l'initiative jurassienne, soit avancé et réalisé dans les meilleurs délais.**

Nicolas Maître (PS)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Francine Stettler (UDC)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Yves Gigon (UDC)
- André Henzelin (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)
- Claude Schlüchter (PS)
- Quentin Haas (PCSI)
- Pierre Parietti (PLR)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Ivan Godat (Verts)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Alain Koller (UDC)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Philippe Bassin (Verts)
- Leïla Hanini (PS)
- Michel Périat (PLR)
- Alain Beuret (PVL)
- Florence Chaignat (PS)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Fabrice Macquat (PS)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Jacques-André Aubry (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- Marcel Meyer (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Rolf Amstutz (PLR)

- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 19 juin 2024